

Image not found or type unknown



Aggravations du à la pathologie médical

Par **mollusque**, le **16/03/2016** à **07:41**

Bonjour,

le 26 mars 2006 j'ai été victime d'un accident de la circulation. Je n'étais pas fautif, l'assurance de la personne qui a causé l'accident m'a indemnisé financièrement.

L'expert désigné par la compagnie d'assurance m'a déclaré guéri mais avec séquelles.

Aujourd'hui bientôt dix plus tard j'ai des aggravations du à la pathologie médical causé par l'accident en question.

Quels sont mais droits.

Merci